



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE MARGENCEL

NOM :

Fille Garçon

Prénom :

Collège/ Ecole :

Année de naissance : 20.....

Classe :

DROITS ET DEVOIRS

Le conseiller municipal représente la population des jeunes pour une durée de 2 ans.

Les droits :

- Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.
- Proposer des projets ou actions
- Exprimer ses opinions
- Organiser, s'impliquer dans des manifestations ou des activités, des expositions ou participer aux fêtes nationales, européennes....
- Présenter ses projets au Conseil Municipal

Les Devoirs :

- S'investir dans les projets du CMJ
- Assister aux réunions
- Travailler à l'amélioration du quotidien des jeunes de la commune
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation

Les conseillers élus seront aidés par les conseillers municipaux adultes pour apprendre pleinement leur nouvelle fonction.

A Margencel, le

Signature du candidat

Signatures des responsables légaux

CANDIDATURE

A. Présente-toi en quelques lignes (hobbies, loisirs, famille...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B. Que représente pour toi le Conseil Municipal des Jeunes ?

.....
.....
.....

C. Présente-nous tes motivations, tes idées pour la commune, ce que tu souhaites améliorer ou créer

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....